

OBJET : Tarifs Ecole de Musique

Le Maire de Monteux,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant que les cours dispensés par l'Ecole de Musique sont désormais municipaux,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs d'accès à ce nouveau service culturel,

Considérant que le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant que la décision n°AU/31/91/20230817/117 doit être complétée afin de prendre en compte les participations du « municipass »,

DECIDE de fixer comme suit tarifs de l'Ecole de Musique à compter du 1^{er} septembre 2023 :

	Durée	COTISATION TRIMESTRIELLE	
		MONTILIENS	EXTERIEURS
COURS INDIVIDUEL - Instruments et Chant			
A partir de 6 ans : Guitare, basse, contrebasse, batterie, piano	30mn*	45 €	58,50 €
A partir de 7 ans : Chant (* Possibilité d'1h tous les jours suivant disponibilité)			
A partir de 12 ans : Guitare, basse, contrebasse, batterie, piano, chant	45mn	65 €	84,50 €
FORMATION MUSICALE			
Enfant à partir de 6 ans	30mn	25 €	32,50 €
Adolescent à partir de 12 ans	45mn	30 €	39 €
Adulte à partir de 16 ans	1h	35 €	45,50 €
LES DUOS* OU TRIOS - Séance collective de 2 à 3 personnes			
Instrument ou chant	1h	40 €	52 €
EVEIL MUSICAL			
3/4 ans	45mn	40 €	52 €
INTIATION MUSICALE			
5/6 ans	45mn	45 €	58,50 €
LES "LIVES" DES ATELIERS (musiques actuelles)			
Tout âge	1h	40 €	52 €
Adolescent & Adulte	1h	40 €	52 €
LES ACCOUSTIC BAND (groupe acoustique)			
Tout âge	1h	40 €	52 €
Adolescent & Adulte	1h	40 €	52 €
TARIF DEGRESSIF (individuel ou familial) Applicable sur le Montant total des activités			
Cours individuel	A partir du 2ème - 15%	A partir du 2ème - 10%
Séance collective		
Les lives des Ateliers	A partir du 3ème - 20%	A partir du 3ème - 15%
Les « Acoustic Band »		

Précise que ces tarifs donneront lieu à une facturation trimestrielle.

Précise qu'une réduction sur la facturation par adhérent pouvant bénéficier d'un « municipass » sera effectué de la manière suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	Montant déduit/trimestre - Municipass
0€ - 540 €	24 €
541€-750 €	17 €
751 €-1 000 €	10 €

Acte exécutoire :

Transmis le : 4.09.2023

Publié le : 4.09.2023

Monteux, le 31 août 2023

Christian GROS



Maire de MONTEUX